

Syndicat Mixte d'Etudes du Contrat de Rivières des Usse

19, rue du Grand Pont
74 270 FRANGY
04.50.01.46.99

smecru@gmail.com

DYNAMIQUE HYDRO



18, avenue Charles De Gaulle
69370 Saint Didier au Mont d'Or
Tél : 04 78 83 68 89

contact@dynamiquehydro.fr

HYDRETUDES



815 route de Champ Farçon
74370 Argonay
Tél : 05 50 27 17 26

contact@hydretudes.com

Diagnostic hydro-géomorphologique des cours d'eau du bassin versant des Usse

Compte rendu de la réunion de présentation du schéma d'orientation (fin de phase 2)
du 14 avril 2011

Rédacteurs : A VALETTE, DH ; L GUITARD, HYDRETUDES ; P CHAUVIN-BROUST, SMECRU

Liste de présence :

Nom	Prénom	Organisme représenté	Contact
MARQUESTE	Cécile	AGENCE DE L'EAU RM&C	cecile.marqueste@eaurmc.fr
GUYARD	Emilie	Chambre d'Agriculture 74	emilie.guyard@haute-savoie.chambagri.fr
VIALA	Grégory	Communauté de Communes de Cruseilles	g.viala@ccpaysdecruiseilles.org
TEYSSONNEYRE	Danielle	CONSEIL GENERAL 74	danielle.teyssonneyre@cg74.fr
DECOTTIGNIES	Agnès	CPIE BG	eau-cpie.bugeygenevois@orange.fr
BOUVIER	Jean-Maurice	DDT 74 – service Eau Environnement	jean-maurice.bouvier@haute-savoie.gouv.fr
SORNAY	Alexandre	FRAPNA	alexandre.sernay@laposte.net
DEBRUILLE	Claude	ONEMA sd74	sd74@onema.fr
LANGON	Marion	ONEMA Direction Régionale	marion.langon@onema.fr
DEMOLIS	Bruno	ONF - RTM	bruno.demolis@onf.fr
DENIS-BISIAUX	Hélène	Région RA	hdenis-bisiaux@rhonealpes.fr
POYRAULT	Alain	SMECRU (Président)	alain.poyrault@frangy.fr
BUNZ	Christian	SMECRU (Vice Président)	mairie@cruseilles.fr
CHAUVIN BROUST	Perrine	SMECRU (Chargée Missions)	smecru@gmail.com

BEJOT	Cédric	SMECRU (Technicien)	technicien.smecru@gmail.com
GUITARD	Lionel	HYDRETUDES	Lionel.guitard@hydretudes.com
VALETTE	Alexandre	DYNAMIQUE HYDRO	avalette@dynamiquehydro.fr
MONNERET	Charles	DYNAMIQUE HYDRO	cmonneret@dynamiquehydro.fr

Excusés : Madame VIONNET (Usinens, CCPS), Monsieur BRAND et Monsieur SALLAZ (Vovray, CCPC), Monsieur RIBIOLLET (CCPFilière), délégués du SMECRU ; Thomas MARTIN et Aline BRETON, ASTERS ; Eric DIVET, CNR.

Pièce jointe au compte-rendu :

- présentation des prestataires
- zoom sur les espaces de liberté par secteur (SMECRU)

Documents de travail :

- Schéma d'orientation :

1 Rapport de phase 2 et 15 fiches (une par tronçon homogène) : transmis par le prestataire au SMECRU le 11/04/2011. Le prestataire s'excuse pour la transmission tardive de ces documents.

- Diagnostic :

1 Rapport de phase 1 et 1 atlas en version 2 (complété par rapport à la version 1 partielle présentée lors de la réunion du 11 février 2011) : transmis par le prestataire au SMECRU le 30/03/2011.

Liste et propos des différentes interventions :

Intervenant	Contenu de l'intervention
Dynamique Hydro	Présentation illustrée d'un PowerPoint par Dynamique Hydro. Éléments présentés : - Rappel du diagnostic, - Compléments au diagnostic (Analyse interactions morphologie/ripisylve, évolution du profil en long, analyse granulométrique, calculs de transport solide, Espace de Liberté) - Schéma d'orientation (méthodologie, et détail par tronçons homogènes).

Résumé de la présentation :

1/ Rappels du diagnostic (cf présentation et compte-rendu de la réunion précédente)

2/ Compléments au diagnostic :

- **Calcul quantitatif du transport solide** : il s'agit, à partir de l'analyse des pentes et de la granulométrie, de définir la capacité de charriage du cours d'eau, c'est-à-dire : où, et à quels débits le cours d'eau transporte des matériaux.

⇒ A l'amont de Frangy, les capacités de charriage sont en moyenne de 9000m³/an, entraînant un léger déficit entre volumes érodés et volumes charriés, et donc une faible incision du cours d'eau ; à l'aval de Frangy, les volumes charriés sont plus faibles (moy. 2000m³/an) en raison de la fixation par la végétation des bancs de graviers (exhaussement lié aux débits plus faibles des Uses ces dernières années). Ces résultats sont cohérents avec l'analyse des profils en long.

- **Analyse granulométrique** : analyse de la forme et de la taille des sédiments et blocs présents dans le cours d'eau pour plus d'information sur leur origine et leur transport.

⇒ Au niveau des gorges de la Caille, cette analyse met en évidence un apport en blocs et

matériaux par les éboulements des falaises

⇒ D'amont en aval, on observe un tri granulométrique des blocs et de la fraction grossière des sédiments en transit.

- **Dynamique fluviale et ripisylve : instabilité des berges.**

⇒ Deux zones présentent une forte instabilité des berges liée à l'instabilité du cours d'eau et ses déplacements latéraux et axiaux. Les affluents présentent en général un important potentiel de fourniture de bois morts : ce sont des secteurs de forêts de versants, où beaucoup d'arbres sont instables et l'érosion active, associé à un faible entretien et à un vieillissement des boisements de berges.

- **Dynamique fluviale et ripisylve : risques d'embâcles.** Cette analyse est issue du croisement entre embâcles observés et zones d'instabilité, afin d'en dégager les ouvrages et ponts présentant des risques de formation d'embâcles.

⇒ La problématique des embâcles est importante sur le bassin versant, il est donc primordial de les gérer. Cependant, aux vues des bénéfices liés aux bois morts (diversification des faciès, caches à poissons, débordements favorables aux zones humides et forêts alluviales), la prochaine étude, menée par le SMECRU, sur le plan de gestion des boisements de berges devra répondre à la question d'une gestion cohérente de ces embâcles.

- **Dynamique fluviale et ripisylve : mécanismes couplés ripisylve/morphologie.**

⇒ Trois secteurs se dégagent :

- Secteur des gorges de la Caille : la stabilité des berges est assurée par le substratum rocheux, et non par la ripisylve,
- Secteur « chez les Gay-Gorges de la Caille » : la stabilité des berges ne permet que peu d'érosion, permettant à une ripisylve au système racinaire développé de se mettre en place, qui elle-même contribue à la stabilité des berges (relation avec l'incision du cours d'eau),
- Secteur aval de Mons : la mobilité latérale du cours d'eau et des berges entraîne un remaniement des terrasses et l'arrachement de la végétation, la nouvelle végétation qui se met en place a un faible système racinaire, qui limite peu la mobilité du cours d'eau et favorise l'instabilité des berges. Cependant, ces zones ont tendance à se stabiliser du fait de leur végétalisation (on observe en effet le rétrécissement de la bande active du cours d'eau depuis 1984)

- **Espace de liberté / de mobilité du cours d'eau.** La proposition d'espaces de libertés présentée lors du dernier COPIL (de Marlioz 'chez les Gay' à la confluence' a été proposée aux élus du SMECRU lors du Comité Syndical du 16 mars 2011. Leurs remarques ont été prises en compte par le prestataire.

⇒ A la demande du Comité Syndical, le prestataire a étendu la définition des espaces de liberté jusqu'au pont Drillot sur les Usses, et aux Petites Usses. La méthodologie employée étant différente (pas de visibilité sur les photos aériennes), il s'agit d'un 'espace de fonctionnement' plus qu'un espace de liberté. Cette donnée sera une base très utile aux élus dans la création de leurs documents d'urbanisme et dans l'instruction de leurs dossiers.

- **Fiches tronçon** : celles-ci ont été complétées depuis le COPIL de fin de phase 1, voir rapport V2 transmis pour la réunion de phase 2. **Merçi de faire vos remarques et retours sur ces éléments d'ici le 10 mai.**

3/ Schéma d'orientation :

- Il s'agit de définir les objectifs et les grandes lignes directrices de gestion hydro-géomorphologique sur le bassin versant des Usses, en répondant aux questions : quelle échelle spatiale ? Quels objectifs et orientations ? Quelles actions à mener ?

	<p>⇒ L'échelle de gestion est celle des tronçons homogènes,</p> <p>⇒ Les objectifs sont la conservation et la restauration de la dynamique morphologique, ainsi que la protection bien et personnes (orientations : mobilité du cours d'eau, bois morts, gestion des atterrissements...),</p> <p>⇒ Types d'actions : mise en place d'espaces de liberté, mise en place de seuils de fonds, rétablir la mobilité des atterrissements, restaurer la recharge et le transit sédimentaire et la mobilité latérale, gestion de l'érosion des berges, traitement des atterrissements et protection des berges, gestion des bois morts...</p>
SMECRU	Intervient en milieu de présentation afin d'expliquer le travail de concertation effectué avec les élus du bassin sur les enveloppes de mobilité définies dans le cadre du diagnostic. Des modifications ont ainsi été apportées. Les EDL ainsi définis sont soumis à approbation du COPIL.
AGENCE DE L'EAU	<p>Demande si le chiffre de 35cm d'incision moyenne repérée sur le secteur du pont des Douattes aux Petites Usse est important.</p> <p>Dynamique HYDRO : Oui, ces valeurs étalées sur les 12 dernières années représentent un rythme significatif. Le rôle des sources d'érosion dans le maintien du profil en long est donc ici rappelé.</p>
DDT	<p>Intervient dans la présentation des EDL afin de faire remarquer que la plateforme rive droite en amont du pont des Gay est aujourd'hui une zone de remblaiement pour les entreprises de TP locales.</p> <p>La même remarque s'applique aux deux anciennes gravières en plaine de « Bonlieu » et pour une zone en aval de 'chez les Gay'.</p> <p>Un regard sur les types de matériaux présents dans ces remblais devra être porté pour la mise en place des EDL, et retranscrits dans les fiches-action.</p> <p>Rappelle que les EDL permettent de donner aux élus les arguments nécessaires à la mise en place de leur POS/PLU, et que la DDT actera ces EDL afin de le prendre en compte dans les dossiers qu'elle traite.</p>
DDT/ Mr Poyrault	Rappellent que la zone artisanale située à Serrasson est actée. Des remblaiements sur les berges des Usse ont été observés et doivent cesser.
Dynamique Hydro	De manière générale, la question des zones de dépôts de remblais est posée (plusieurs zones concernées) et leur intégration au sein des enveloppes de mobilité l'est également. De ce point de vue, les élus devront se prononcer quant à l'intégration ou non dans ces enveloppes. Cette décision aura un impact dans le plan de gestion : protection ou non vis-à-vis de l'érosion.
RTM	<p>Demande quels outils réglementaires existent pour la mise en place des EDL (Espaces De Liberté).</p> <p>Dynamique HYDRO – Mr BUNZ : Les EDL et le principe de préservation de toute intervention (hors gestion ripisylve et bancs) sont à prendre en compte dans les documents d'urbanisme.</p> <p>La gestion de ces espaces par la collectivité et donc l'acquisition foncière est la solution la plus sûre. Mais les DUP (Déclaration d'Utilité Publique) souvent nécessaires (pour gérer les acquisitions autres qu'à l'amiable) doivent justifier pleinement de l'intérêt d'utilité public.</p> <p>Possibilité d'intervention sur terrain privé par DIG (Déclaration d'Intérêt Général)</p>

ONEMA	<p>Indique que son jugement des actions et en particulier du traitement des bois morts et des seuils s'appuie sur le bilan et la balance entre les enjeux humains et écologiques identifiés. Il approuve donc le traitement des embâcles et du bois morts lorsque la sécurité des biens et des personnes est menacée. Il demande que les enjeux à protéger et les détails du diagnostic justifiant ces orientations soient précisés, afin d'en comprendre les objectifs. L'ONEMA rappelle l'importance de la prise en compte des critères écologiques et des enjeux humains dans la gestion des seuils et embâcles. Les propositions du plan de gestion doivent être progressives (la gestion des embâcles se réalise sur du long terme, et ne peut être gérée en une seule fois).</p> <p>Le COPIL demande à ce que les éléments du diagnostic (dysfonctionnement, équilibre, enjeux) apparaissent clairement et de manière argumentée dans la délimitation des fiches tronçons (bien expliciter les problématiques, lien clair entre diagnostic et éléments de classement des tronçons, puis des priorités et orientations).</p> <p>Dynamique HYDRO indique que les détails du diagnostic sont présentés dans les fiches tronçon du rapport complété de phase 1 et qu'une synthèse apparaît sur chaque fiche d'orientation.</p>
DDT	<p>Rappelle qu'il restera vigilant à ce que l'enlèvement des embâcles au droit des ouvrages soit effectué.</p> <p>Rappelle également que le recours au 'tout béton' doit être limité.</p>
Mr Poyrault	<p>Précise que les seuils présents sur le Fornant (7 radiers béton) ont été mis en place pour la protection de la conduite principale d'eau potable alimentant Frangy. Ces linéaires sont également des secteurs où l'entretien de la ripisylve est, de fait, réalisé régulièrement.</p>
SMECRU (Perrine Chauvin Broust + Mr Bunz)	<p>Soulève la question du parcellaire cadastrale de part et d'autres des Usses dans les secteurs mobiles. A terme, le SMECRU devra éclaircir juridiquement ce point pour apporter une réponse aux propriétaires. Un des enjeux est que la mobilité des Usses n'entraîne pas l'enclavement de certaines parcelles, rendant leur entretien difficile.</p>
Chambre d'Agriculture	<p>Demande à ce que les exploitants agricoles soient bien informés de la démarche relative aux Espaces De Liberté (pas seulement les propriétaires), en effet, la perte de superficies peut avoir des conséquences sur les aides PAC.</p> <p>Le SMECRU précise que la délimitation des espaces de libertés correspond de fait à des zones potentiellement occupées par le cours d'eau, il ne s'agit donc pas de créer une nouvelle contrainte, mais de donner une information claire et officielle sur ces zones.</p>
Mr BUNZ	<p>Demande si les protections de berge sur l'amont des Usses réalisées à l'aide de poteaux électriques EDF en béton (au droit de quelques habitations) seront prises en compte dans le plan de gestion. De même, quid des carcasses de voitures présentes dans le lit ?</p>



Dynamique HYDRO :

Carcasses de voitures : elles n'ont pas été relevées systématiquement (cela ne fait pas partie de nos relevés de terrain), mais nous pouvons en localiser certaines. Ces informations seront transmises, à la demande du SMECRU.

Poteaux EDF : en amont des gorges de la Caille, certains aménagements de fortune ont été installés. Ces informations ont été relevées comme des protections de berges. Celles-ci n'ont que peu d'impact sur le fonctionnement géomorphologique des Usse.

La gestion des carcasses de voiture relève plus de l'entretien des cours d'eau (plan de gestion de la ripisylve). Celle du remplacement des protections artisanales sera envisagée en Fiche Action hydromorphologique (« Protéger autrement »).

AGENCE DE L'EAU

Demande quelles orientations d'action sont associées à la problématique « Renouée du Japon » ?

Dynamique HYDRO précise que la renouée, qui est principalement très développée sur la partie aval à Frangy, n'est pas gênante pour la mobilité des Usse sur ce secteur.

L'étude hydrogéomorphologique n'a pas vocation à solutionner et gérer la problématique Renouée mais cette contrainte doit être prise en compte dans la déclinaison des actions (éviter une propagation supplémentaire, limiter les zones à nu, favoriser les reboisements...)

SMECRU

Demande quelle sont les actions de prévention envisageables afin d'éviter la re-végétalisation des bancs végétalisés suite à la re-mobilisation de ces bancs. En effet, les curages à répétition ne sont pas une solution durable, qui plus est contraire au principe des EDL car cela reviendrait à figer le cours d'eau.

Dynamique HYDRO précise que, du fait du déficit en eau structurel observé sur les Usse, il faudra une action et un entretien régulier pour aider les Usse à conserver leur largeur, et pour alimenter les zones humides avoisinantes.

Le SMECRU demande à ce que ces préconisations apparaissent dans les fiches-action, et précise que l'étude sur les volumes prélevables en cours donnera des

	éléments sur les volumes en eau dans les Usse, et l'étude sur le pluvial prévue en 2011-2012 étudiera la réalimentation des zones humides.
SMECRU	Indique que des priorités seront à définir non seulement au sein de chaque tronçon entre les différents types d'action, mais également entre chaque tronçon (quel secteur est prioritaire sur le linéaire des Usse et des affluents étudiés ?)
SMECRU	Indique que les résultats de l'étude seront présentés lors du Comité de Bassin du 10 mai 2011. Une discussion s'en suit sur la forme à donner à cette présentation.
SMECRU	Rappelle qu'une fiche synthèse et de vulgarisation sera réalisée représentant les éléments importants du diagnostic et du schéma d'orientation.
SMECRU	Précise que les remarques et/ou validations de la phase diagnostic et de la phase orientation de gestion devront être envoyées au SMECRU sous 15 jours. L'ONEMA indique que ce délai lui sera insuffisant. Le SMECRU précise que la prise en compte des remarques formulées jusqu'au 10 mai sera possible non pas pour la présentation du 10 mai mais pour le rapport corrigé final au même titre que les remarques qui seront formulées à cette réunion.